

Les coups de coeur de Colette : 1986

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse**

Band (Jahr): **16 (1986)**

Heft 2

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



COLETTE JEAN

1983/1984 et en faisant le calcul indiqué ci-dessus, contrôler si la cotisation qui lui est facturée correspond à sa situation financière. Si tel n'est pas le cas, il a peut-être omis de déposer une demande de subside auprès de l'agence communale d'assurances sociales de son lieu de domicile il doit faire le nécessaire sans tarder.

Celui (ou celle) qui aurait cessé de travailler ou dont la situation serait modifiée, à la suite d'un veuvage par exemple, peut demander une taxation intermédiaire à la commission d'impôt et aller ensuite présenter une demande de subside muni(e) de cette pièce à l'instance précitée.

Pour les **bénéficiaires de prestations complémentaires** à l'AVS/AI (PC), la cotisation continue à être prise en charge par la PC. Il n'y a donc pas de changement pour eux, l'augmentation de la cotisation n'ayant pas d'effet sur leur situation financière.

G.M.

1986

Ça y est! Encore une fois, on a pris les mêmes et on recommence! Rassurez-vous: je ne pense pas aux hommes politiques, mais à ce nouveau millésime 1986 flanqué de ses douze couleurs. Douze mois en lesquels beaucoup d'entre vous ont, à nouveau, branché leurs espérances.

Il me souvient de ma jeunesse, quand, au moment des vœux que nous offrons à nos parents, maman ajoutait malicieusement: «.....et j'espère que tu vas prendre de bonnes résolutions pour l'année nouvelle!»

— Oh! oui, maman, et je pensais: «Les résolutions, on peut toujours les prendre, quant à les garder, c'est une autre affaire!» Logique! Tant qu'il y aura les tentations, les engouements, la faiblesse, les oublis dans l'autre plateau de la balance, les belles résolutions, ça ne fait pas le poids!»

La vie étant un éternel recommencement, nous constatons, à chaque fois,

qu'il y a loin de la promesse à la réalisation, puisque l'on promet avec sa bonne volonté et que l'on faillit à cause de son manque de mémoire.

Donc 1986 se présente un peu comme une «pochette surprise», et il faut aimer les surprises: jouir des bonnes, assumer les mauvaises! L'incertitude du lendemain me fascine...

Dum spiro spero (latin médiéval: tant que je respire, j'espère). Oh! oui, j'espère bien chevaucher le plus énergiquement possible ces onze mois à venir qui vont encore nous faire galoper pendant 335 jours en courses d'obstacles.

Et tant pis pour le pessimiste que j'entends grommeler: «...chevaucher... chevaucher... pfff... une haridelle ne fait pas le printemps! Ce sera de nouveau «poney blanc, blanc poney»...

— Sans doute, sans doute, mais là, je lui réponds: «Et quand bien même il en serait ainsi, l'essentiel n'est-il pas de participer?»

Pour être dans la course, c'est dès le départ qu'il faut et croire et cravacher avec tout au long du parcours l'encouragement de ce vieux proverbe serbe (je crois): «Si tu ne prends pas le cheval par la crinière, c'est en vain que tu tenteras de le prendre par la queue!» Alors, que vive notre monture 1986 et... «Qu'autant en emporte le «van»!

C. J.

Un Guide pratique lausannois

L'Agence communale d'assurances sociales de Lausanne vient de publier une excellente brochure — gratuite — intitulée *Guide pratique lausannois* à l'usage des personnes âgées et des personnes handicapées. Cette agence municipale, dirigée par notre collaborateur Guy Métrailler, doit être félicitée pour cette initiative exemplaire.

L'utilité de ce guide? Le préambule du document l'explique fort clairement: «Il est parfois difficile de savoir à quel organisme s'adresser ou quelle démarche effectuer, lorsqu'on se trouve confronté à un problème pratique (difficulté financière, besoin d'un conseil, d'un service). Ce guide n'a pas la prétention d'être exhaustif en citant toutes les possibilités de recours à un service public ou privé. Il n'est pas non plus un exposé systématique de toutes les formes d'aides gratuites ou onéreuses. Il est seulement une liste d'adresses utiles accompagnée de quelques explications sommaires permettant de trouver une réponse aux principales questions qui se posent, et cela dans l'ordre alphabétique des sujets.»

Ce document peut être obtenu gratuitement à l'Agence communale d'assurances sociales, place Chauderon 9, 1000 Lausanne 9, tél. 43 11 11 interne 73 00.



— Comme vous pouvez vous rendre compte, il est d'époque... (Dessin de Rad-Cosmopress)